

Du 14 mars 2025, convocation par écrit et par courriel pour le lundi 24 mars 2025 à 20 h 30 à la salle du Conseil.

SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 24 MARS 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi 24 mars à 20 h 30, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie (salle du Conseil) 32 rue du Général de Gaulle, sous la présidence de Madame Aurore Caro, Maire.

Présents : Mme Caro, M. Migeon, Mme Perol, M. Despérelle, Mme Roussel, M. Simonnet, Mme Beaupuis, M. Rabier, M. Panefieu, M. Ollivier, Mme Mauclerc, M. Thomas, M. Moreau, M. Guinard, Mme Courtemanche, Mme Delarue, M. Dalmat, Mme Villette, M. Vacher, Mme Delorme, Mme Le Berre, Mme Bazin, M. Camus, M. Breysse, M. Sireuil.

Secrétaire de séance : M. Camus

Absents excusés représentés :

M. Langer avait donné pouvoir à M. Rabier
Mme Monaco avait donné pouvoir à Mme Beaupuis
Mme Guevaer avait donné pouvoir à Mme Le Berre
Mme Jaunet avait donné pouvoir à Mme Caro

Le procès-verbal de la séance du 27 janvier 2025 est approuvé à l'unanimité.

Un compte-rendu est fait sur les différentes réunions qui ont eu lieu :

Le 30 janvier 2025 : Commission « Commerce » portant sur la présentation de la nouvelle Association des commerçants « Cœurs de Meung » et sur l'activité commerciale ;

Monsieur Guinard présente la nouvelle association des commerçants « Cœurs de Meung », présidée par Fanette MATTARD (Jo Barber), avec Justine AUBIN (Jolie Fleur) comme vice-présidente et Valentin POULAIN (Vélocisterie) en tant que trésorier.

- L'activité commerciale locale est dynamique avec plusieurs changements : nouvelle pharmacie (Lloveras) tenue par un jeune couple à partir de juin, reprise d'une pizzeria rue Jehan de Meung, reprise de la « boutique de maman », installation de nouveaux bouchers et proposition d'un bar tricot au Café du Château.

- Quelques problématiques persistent : la fin de la boulangerie de la Haute-Croix avec la possibilité d'un dépôt de pain chez Terra Vrac et des difficultés liées à la rupture du bail de la reprise d'une pâtisserie entre le propriétaire et son locataire.

Madame Caro remercie Monsieur Guinard pour son implication, rappelant que les commerces sont le cœur battant d'une ville.

Un orthodontiste s'installera probablement dans la Z.A.C. des Tertres autour du rond-point du « Gâs qu'a mal tourné », apportant une offre complémentaire aux Magdunois.

Le 31 janvier 2025 : Soirée des vœux à la population ;

Madame Caro indique que la cérémonie attire de nombreux habitants et remercie chaleureusement l'ensemble des services municipaux et le Conseil Municipal qui ont œuvré pour une soirée réussie.

Le 3 février 2025 : Réunion avec les adhérents du stand de tir ;

Monsieur Ollivier annonce que dans le cadre de l'amélioration de l'offre de soin et la démolition du stand de tir, la municipalité travaille en lien avec la Magdunoise Tir sur différentes solutions pour relocaliser l'association.

Plusieurs hypothèses ont été évoquées, notamment la mise à disposition du stand de Mareau-aux-Prés. Une réunion en mars permettra de poursuivre les discussions.

Le 17 février 2025 : Commission « Sport » portant sur les subventions 2025 aux associations, les activités du 1^{er} semestre 2025 et la fête du sport du 28 juin 2025 ;

Monsieur Ollivier précise que les résultats seront abordés lors de l'étude des subventions plus tard dans la séance.

Bilan des activités du premier semestre et préparation de la fête du sport du 28 juin 2025.

Le 18 février 2025 : Commission « Solidarité » portant sur l'examen des dossiers de subventions 2025 à caractère social ;

Madame Perol annonce que les dossiers de subventions sociales ont été examinés pour 2025. Les résultats seront abordés lors de l'étude des subventions plus tard dans la séance.

Le 24 février 2025 : Commission « Urbanisme » élargie à l'ensemble du Conseil Municipal portant sur le projet de PLUI : stratégie ;

Madame Caro présente les orientations stratégiques du PLUI, notamment l'identification des futures zones d'extension pour l'habitat et l'activité économique.

Le PLUI-HD, sera voté pour une durée de 12 ans et impose des contraintes importantes, le vote final est prévu en avril 2026.

Le 24 février 2025 : Commissions conjointes portant sur l'examen des dossiers de subventions 2025 ;

Les résultats seront abordés lors de l'étude des subventions plus tard dans la séance.

Le 25 février 2025 : Commission « Animations/Cérémonies/Foires et Marchés » portant sur le fonctionnement du marché et les animations en 2025 ;

Monsieur Migeon évoque que le fond musical du marché est bien suivi, des ajustements restent à faire sur la fermeture et l'ouverture des barrières du parking P3.

Animation à venir : le 6 avril, 50 cabas de marché seront à gagner sur le stand de la mairie.

Le 26 février 2025 : Réunion du groupe de travail sur la course Urban Trail du 22 mars 2025 ;

Monsieur Ollivier précise que la course du 22 mars a été préparée en collaboration avec Mauves Attitudes, avec un focus sur l'organisation technique, la sécurité et la mobilisation des bénévoles.

Le 28 février 2025 : Réunion du groupe culture qui portait essentiellement sur le bilan des dernières manifestations, les Assises de la Culture CCTVL, le PACT, le prêt de l'exposition Métiers d'autrefois, la liste des actions menées dans le cadre de l'année D'Artagnan, le projet LIGER avec Valimage, le projet « Hors les Murs » avec la Scène nationale Théâtre d'Orléans, le Festival Petites Formes Mouvantes et Emouvantes, le projet ARTCHIPEL avec Nicolas Royer, le planning des expositions artistiques dès 2026, le projet : plaque Abbé Constant, le projet avec l'association « Les Amis de l'Institut », le thème culturel de l'année 2026 : Bicentenaire de la photographie ; pour l'école de musique : les auditions et les prochains projets ; pour le Musée / Patrimoine : les actions en faveur de la communication, visibilité du musée, La nuit des musées, les Journées de l'archéologie, les Journées du patrimoine, le patrimoine (projet de rencontres avec les agents, campagnes de restauration, les autres travaux en cours) ; pour la médiathèque : les 20 ans de la Monnaie, la

participation au prix : Livres Jeunesse de la CCTVL, l'intervention de Dominique EHRHARD dans les écoles, la participation au salon du livre Jeunesse Val de Loire, le concours de dessin manga en couleurs, la participation au Prix Manga Loiret, la proposition de Michel Delmas (échange de savoirs), le sondage conte au jardin, la proposition d'atelier « carnet de voyage », la proposition concours d'affiche sur les déchets ;

Monsieur Breyse fait le bilan des manifestations culturelles, notamment l'année d'Artagnan et l'exposition « Métiers d'Autrefois » qui a connu un grand succès.

Plusieurs projets sont en cours :

- Résidence artistique LIGER ;
- Festival Petites Formes Mouvantes et Émouvantes ;
- Projet ARTCHIPEL avec Nicolas Royer ;
- Célébration des 20 ans de la médiathèque La Monnaye le 14 juin 2025.

Madame Caro exprime sa satisfaction quant à la reconnaissance culturelle grandissante de la ville.

Le 28 février 2025 : Remise officielle du chèque du Téléthon ;

Madame Roussel annonce un record atteint avec 14 692 € récoltés.

Madame Caro félicite les bénévoles et les services techniques pour leur engagement.

Le 1^{er} mars 2025 : Opération « J'aime la Loire Propre » avec les élus et avec les enfants du CME, suivie de la Commission Les Ecoutes et de la séance de Conseil Municipal ;

Monsieur Simonnet et Madame Beaupuis indiquent que la participation a été importante avec de nombreux enfants du Conseil Municipal et une météo clémente.

Diminution du volume de déchets collectés par rapport à l'année précédente, bien que les lingettes restent très présentes. Il remercie les participants et les clubs locaux impliqués.

Du 3 au 14 mars 2025 : Inscriptions scolaires ;

Monsieur Despérelle annonce un total de 51 inscriptions scolaires enregistrées : 17 à l'école des Potières, 25 au Centre, 3 à Jehan de Meung et 6 aux Papecets.

Madame Caro souligne la baisse progressive des effectifs scolaires et l'importance d'anticiper les évolutions à venir.

Le 3 mars 2025 : Conseil d'Administration du CCAS portant la présentation du rapport d'orientations budgétaires 2025, les demandes d'aides financières, les participations aux classes de découvertes du 28/04 au 03/05/2025 à Crocq (classes de CM1 et de CM1-CM2) de l'école Jehan de Meung ;

Madame Perol précise que le rapport d'orientations budgétaires a été présenté et les demandes d'aides financières (factures d'eau et d'énergie) ont été étudiées.

Peu de demandes cette année avec seulement 13 dossiers pour 46 élèves concernés par les classes de découverte.

Elle ajoute que le job dating a rencontré un franc succès avec plusieurs embauches dès le lundi suivant.

Le 10 mars 2025 : Réunion publique sur la présentation du rapport de l'état sanitaire des arbres sur le Parc Départemental ;

Monsieur Simonnet indique que le diagnostic et le plan d'actions sur 10 ans pour le Parc Départemental ont été présentés.

Première phase de plantations prévue dès l'automne. Une réunion appréciée par les habitants, notamment ceux du quartier de la Nivelles, qui se sont montrés rassurés par les explications.

Le 11 mars 2025 : Commission Communale des Impôts Directs portant sur l'examen des changements affectant les valeurs locatives foncières des propriétés bâties et non bâties ;

Monsieur Rabier indique que les modifications des valeurs locatives foncières ont été examinées. Dès l'an prochain, un représentant de l'administration viendra accompagner la commission.

Le 15 mars 2025 : Commission « Vie de Quartiers » portant sur les manifestations à venir (carnaval, chasse aux poissons, vide grenier, fêtes des voisins) et sur les autres projets ;

Madame Roussel annonce l'organisation des prochaines animations : carnaval, chasse aux poissons, fête des voisins, vide-greniers du 15 juin avec buvette et concours de belote.

Le 15 mars 2025 : Réunion conjointe des commissions « Communication/Promotion de la Ville » - « Culture » - « Tourisme/Identité de Ville » portant sur :

- Communication : les Écoutes, les projets en cours ;
- Culture : les projets et arbitrages nécessaires suite au groupe culture du 28/02/25, le suivi des initiatives dans le cadre de l'année d'Artagnan ;
- Tourisme : le compte rendu du conseil d'exploitation et l'année d'Artagnan ;

Madame Bazin met en avant une diminution de la fréquentation touristique en raison des conditions météorologiques.

Monsieur Breyse revient sur l'année d'Artagnan et ses animations qui sont accessibles sur le site de la ville.

Madame Villette annonce que le prochain numéro des Écoutes est prévu pour avril avec un dossier spécial sur Artagnan et un focus sur la jeunesse en juillet.

Le 17 mars 2025 : Réunion avec la Magdunoise Tir ;

Monsieur Ollivier annonce la validation du transfert du site d'entraînement à Mareau-aux-Prés. La commune a dû prendre des décisions difficiles pour permettre l'implantation de professionnels de santé.

En fonction de l'étude qui sera menée dans le cadre de la rénovation thermique du complexe Alain Esteve, une implantation dans ce site pourrait être étudiée tout en garantissant économiquement le projet.

Le 18 mars 2025 : Remise des Pass Jeunesse dans les écoles ;

Madame Caro indique que la distribution des Pass Jeunesse a été effectuée dans toutes les écoles de la petite section au CM2, permettant aux enfants de bénéficier d'entrées pour la piscine et le cinéma, ainsi que de bons d'achat pour le Salon du Livre.

Le 17 mars 2025 : Commission des Finances portant sur la préparation du Conseil Municipal du 24 mars 2025 ;

Madame Caro dit que le Conseil Municipal du 24 mars 2025 a été préparé.

Du 19 au 25 mars 2025 : Exposition de la Fédération Régionale des Maisons des Jeunes et de la Culture (F.R.M.J.C.) « Bienvenue chez Fraise » et signature de la convention le 24 mars 2025 ;

Monsieur Despérelle indique que l'exposition est consacrée au thème de l'alimentation, qui propose des ateliers pour les enfants, une participation appréciée des écoles.

Le 19 mars 2025 : Cérémonie commémorative à la mémoire des victimes de la guerre d'Algérie et des combats de la Tunisie et du Maroc ;

Monsieur Migeon souligne que c'était une cérémonie traditionnelle et adresse ses remerciements aux participants et aux services.

Le 22 mars 2025 : Carnaval des écoles sur le thème « Les métiers » ;

Monsieur Despérelle annonce que le carnaval était sur le thème des métiers anciens, large participation des enfants avec de nombreux déguisements. Il remercie les agents et les équipes de sécurité.

Le 22 mars 2025 : Urban Trail en centre-ville et bord de Loire (1 parcours enfant : 1,5 km) - (2 parcours adultes : 5 et 10 km) ;

Monsieur Ollivier précise que l'événement sportif a rencontré un franc succès avec 444 inscrits, dépassant la jauge initialement prévue de 300 participants. Très bonne organisation avec la mobilisation des élus, services municipaux et bénévoles.

Expérience à renouveler avec une capacité d'accueil élargie.

Il remercie les élus qui ont participé à la course, Madame Renouard et Monsieur De Mari qui se sont bien occupés du dossier, ainsi que Mauves attitudes, la police municipale, les services techniques, Monsieur Sireuil et les bénévoles (environ 30).

Délibération n°2025-012 : Compte-rendu des décisions du Maire.

Madame Caro passe la parole à Monsieur Migeon qui explique :

Dans le cadre des délégations accordées à Madame le Maire, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'unanimité, le Conseil Municipal prend acte du compte-rendu des décisions prises dans les domaines délégués, depuis la séance du 16 décembre 2024.

Date	Objet	Montant
05/12/2024	Avenant à la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales afin d'intégrer dans la convention le financement possible des sessions de formation BAFA/BAFD.	Montant : mise à jour de la convention d'objectifs
16/12/2024	Décision portant fixation des tarifs du trail urbain sur la Commune.	Montant : <u>5 km</u> : Tarif en ligne : 8 € Tarif sur place : 10 € <u>10 km</u> : Tarif en ligne : 12 € Tarif sur place : 14 € <u>1,5 km</u> : gratuit

16/12/2024	Décision portant fixation de la tarification du « repas du partage » au restaurant scolaire au profit des aînés, à compter du 1 ^{er} janvier 2025.	Montant : 4,95 €
20/12/2024	Convention de séjour au camping avec le CPA Lathus pour un séjour du centre de loisirs organisé : * du 7 au 11 juillet 2025 (6-17 ans) * du 15 au 18 juillet 2025 (3-6 ans) * du 15 au 18 juillet 2025 (6-12 ans)	Montant : 3 093,08 € 3 940,23 € 3 325,71 €
30/12/2024	Avenant au protocole d'accord avec la Fédération Nationale des Centres Musicaux Ruraux concernant l'enseignement musical dans les écoles (11h25 par semaine).	Montant : Cotisation annuelle de 23 119,28 €
10/01/2025	Contrat de location avec l'Association Gens de Meung sur Scène pour la mise à disposition du Moulin Massot lors des représentations du spectacle « Frou-Frou les Bains », du 14 au 27 janvier 2025 à La Fabrique.	Montant : à titre gratuit
13/01/2025	Décision portant fixation de la tarification du spectacle du Festival « Elles au Centre - 16 ^{ème} édition » organisé le 14 mars 2025 à La Fabrique.	Montant : 5 €
22/01/2025	Contrat de prêt avec Ghislaine AGNEZ pour la mise à disposition de l'exposition « Et au milieu coulent les Mauves » organisée à La Monnaye du 8 mars au 13 avril 2025.	Montant : à titre gratuit
24/01/2025	Contrat pour une animation avec La « Compagnie Mesure 24 » dans le cadre du festival « Elles au Centre » organisée à La Monnaye le 23 mars 2025.	Montant : 500 €
30/01/2025	Avenant de reconduction du contrat de location annuel de la machine à affranchir avec QUATIENT France pour la période du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2025.	Montant : 738,82 €
07/02/2025	Convention de prêt avec la Bibliothèque du Bardon pour la mise à disposition de l'exposition « Gaston Couté, poète chansonnier – 1880/1911 » au profit de l'Association « Club des Amis des Livres et des Arts du Bardon ».	Montant : à titre gratuit
08/02/2025	Contrat d'animation avec Le Théâtre des Marionnettes Again dans le cadre du Festival « Petites Formes Mouvantes et Emouvantes » et de l'inauguration de l'exposition « Polichinelle sans (100) secrets », organisée le 25 avril 2025 à La Monnaye.	Montant : 800,00 €

12/02/2025	Contrat d'animation avec Dominique EHRHARD dans le cadre des animations du Printemps des Créateurs, organisées du 20 au 21 mars 2025 dans les écoles de Meung-sur-Loire.	Montant : 1 021,12 €
07/03/2025	Convention d'honoraires avec la SELARL CASADEI-JUNG pour l'exercice d'une mission d'assistance juridique relative à la mise en œuvre des pouvoirs de police du Maire en matière de salubrité publique sur immeuble.	Montant : Taux horaire de 185 € H.T.
11/03/2025	Avenant n°1 à la convention avec Envol Espace relatif au voyage à Bruxelles des 7 et 8 avril 2025, supplément de tarif pour 5 adultes au lieu de 5 jeunes.	Montant : 47,50 €
12/03/2025	Contrat d'assurance avec Groupama dans le cadre de l'organisation de la course Urban Trail le 22 mars 2025.	Montant : 327,21 €

Délibération n°2025-013 : Vote des subventions 2025 au profit des Associations.

Madame Caro indique :

Comme chaque année, l'Assemblée est appelée à procéder au vote des subventions de fonctionnement au profit des différentes associations locales, au titre de l'année 2025.

Les domaines concernés sont notamment le sport, le scolaire, la culture, l'aide sociale, les associations patriotiques, les jumelages et les associations diverses.

Il est demandé à l'Assemblée de se prononcer sur le sujet étant entendu que les élus membres des Conseils d'Administration des associations concernées ne prendront pas part au vote.

Monsieur Ollivier a examiné les dossiers des associations sportives, aucune ne se trouve en réelle difficulté, mais une écoute attentive reste essentielle.

Madame Perol indique que l'association ADPEP 45, qui accompagne les enfants en difficulté psychologique dans les écoles, verra sa subvention ajustée en fonction de son bilan. La mission locale, quant à elle, recevra une subvention en fonction du nombre d'habitants.

Madame Caro mentionne les questionnements autour de l'avenir de la section horticole et l'absence de reprenneur pour l'association concernée, en comptant sur Madame Roussel pour accompagner cette transition.

Monsieur Migeon remercie les trois associations pour leur engagement, ainsi que pour leur contribution au fleurissement de la ville.

Madame Caro exprime sa gratitude envers Monsieur Migeon et Monsieur Sireuil pour leur implication, notamment concernant la relève avec un jeune porte-drapeau. Elle souligne également le soutien apporté à l'APCLO pour la gestion des chats errants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (les membres des Conseils d'Administration des associations concernées ne prenant pas part au vote, chacun en ce qui le

concerne), fixe ainsi qu'il suit le montant des subventions à attribuer aux associations pour l'année 2025 :

NOM	Subventions attribuées en 2025
AVANT-GARDE	4 500 €
BOULE MAGDUNOISE	400 €
PETANQUE MAGDUNOISE	400 €
CERCLE D'ESCRIME MAGDUNOIS	4 200 €
CLUB MAGDUNOIS D'AEROMODELISME	200 €
TENNIS DE TABLE	300 €
FOOTBALL CLUB MAGDUNOIS	10 000 €
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE MIXTE	1 700 €
HOCKEY CLUB MAGDUNOIS	450 €
JUDO CLUB MAGDUNOIS	5 000 €
MAGDUNOISE BASKET	3 000 €
MAGDUNOISE TIR (1)	2 400 €
MEUNG CYCLISME	500 €
BAD A MEUNG	600 €
TENNIS CLUB MAGDUNOIS	2 000 €
PAGAIE CLUB MAGDUNOIS	0 €
FOND DE RESERVE (2)	5 000 €
TOTAL	40 650 €
NOM	Subventions attribuées en 2025
MFR CHAINGY (3) (4 enfants)	Pas de demande
OCCE COOPERATIVE DE L'ECOLE MATERNELLE DU CENTRE	650 €
COOPERATIVE DE L'ECOLE DES PAPECETS	800 €
COOPERATIVE DE L'ECOLE DES POTIERES	1250 €
COOPERATIVE ELEMENTAIRE JEHAN DE MEUNG	1400 €
TOTAL	4 100 €
NOM	Subventions attribuées en 2025
ATELIER DE LA PORTE D'AMONT	400 €
BIBLIOTHEQUE SONORE D'ORLEANS ET DU LOIRET	100 €
CHORALE CHANTEMAUVES (Loire en Chœurs)	300 €
CIE LES UTOPIES	2 000 €

EFFIGIE(S) THEATRE	2 000 €
GRILLES DE MEUNG	500 €
HARMONIE DE MEUNG-SUR-LOIRE	1 200 €
DANS LES SILLONS DE GASTON COUTE	200 €
IGC - ITINERAIRE GASTON COUTE	200 €
LES AMIS DU CHÂTEAU DE MEUNG	200 €
GROUPE D'HISTOIRE DE LA FONDERIE	Pas de demande
SOCIETE ARCHEOLOGIQUE DE MEUNG-SUR-LOIRE	500 €
FOLK EN MEUNG	150 €
MUSIQUE EN MEUNG	18 000 €
THEATRE DE LA RUE QUINCAMPOIX	200 €
TARD T'ART	Pas de demande
ELAN DE MEUNG	1000 €
GENS DE MEUNG SUR SCENE	Pas de demande
TOTAL	26 950 €
NOM	Subventions attribuées en 2025
ADPEP45	200 €
BEUCE VAL SERVICE	0 €
MISSION LOCALE DE L'ORLEANAIS	4 620 €
CLIC ENTRAIDE UNION	750 €
DON DU SANG	170 €
ENSEMBLE ET SOLIDAIRE UNRPA	400 €
CONCILIATEURS DE JUSTICES DE LA COUR D'APPEL D'ORLEANS	200 €
FAMILLES RURALES	300 €
SECOURS CATHOLIQUE	1 000 €
SECOURS POPULAIRE	1 000 €
ASAD (Service d'aide et d'accompagnement à domicile)	2 500 €
TOTAL	11 140 €
NOM	Subventions attribuées en 2025
AAPPMA	1 200 €
M.A.R.C.H.E.	700 €
RIVERAINS ET AMIS DES MAUVES	200 €
SECTION HORTICOLE	Pas de demande

TOTAL	2 100 €
NOM	Subventions attribuées en 2025
COMITE DU SOUVENIR FRANCAIS	150 €
FNACA	150 €
LA MEDAILLE MILITAIRE	150 €
TOTAL	450 €
NOM	Subventions attribuées en 2025
MEUNG-GUNDELFINGEN	300 €
LYMM-MEUNG	300 €
MEUNG-BIERUN	300 €
TOTAL	900 €
NOM	Subventions attribuées en 2025
A.P.C.L.O.	650 €
MEUNG DE FEMMES	300 €
CŒUR DE LOIRE	1 500 €
TOTAL	2 450 €
TOTAL GENERAL	Subventions attribuées en 2025
	88 740 €

(1) Magdunoise Tir : 1^{er} versement garantissant l'exercice jusqu'à la fin de saison puis 2^{ème} versement en septembre 2025

(2) Fond de réserve prévu pour les associations sportives dans le besoin : 5 000 €

(3) M.F.R. : 100 € par enfant Magdunois accueilli

Conventions de partenariat :

Effigie(s) Théâtre : (convention du 07/11/2024)

* une subvention de 600 € pour un éventuel spectacle de marionnettes annuel,

* une subvention annuelle pour la création d'un spectacle, dans la limite de 1 500 €,

* une participation de 1 500 € dans le cadre d'un évènement « Petites Formes Mouvantes et Emouvantes ».

Compagnie Les Utopies : (convention du 07/11/2024)

* une subvention pour la mise en place des ateliers d'un montant de 100 € par enfant ou adolescent magdunois,

* une subvention de 600 € pour un éventuel spectacle invité annuel.

Par ailleurs, le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce favorablement sur l'intégration de la valorisation des aides liées à la mise à disposition du personnel communal au profit des associations locales qui s'établit comme suit, et autorise Madame le Maire à signer les conventions afférentes :

Valorisation des aides liées à la mise à disposition du personnel communal au profit des associations locales (mise à jour des conventions) :

- * Compagnie les Utopies : 1 113,35 €
- * Football Club Magdunois : 1 785,73 €
- * Chorale Chantemauves (Loire en Chœurs) : 8 000,73 €
- * Harmonie de Meung-sur-Loire : 12 882,92 €

La valorisation des mises à disposition de salles sera également réalisée.

Le Conseil Municipal, donne délégation au Maire pour compléter ou modifier en tant que de besoin la liste des subventions, cotisations et adhésions votées, à charge pour elle d'en rendre compte en séance, dans la limite des crédits budgétaires alloués.

Délibération n°2025-014 : Vote de la subvention 2025 au profit du C.C.A.S.

Madame Caro passe la parole à Madame Perol qui précise :

Comme chaque année, il est demandé à l'Assemblée de procéder au vote de la subvention de fonctionnement au profit du Centre Communal d'Action Sociale, au titre de l'année 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, fixe ainsi qu'il suit le montant de la subvention à attribuer au Centre Communal d'Action Sociale pour l'année 2025 :

	Subvention attribuée en 2025
Centre Communal d'Action Sociale	320 000 €

Par ailleurs, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire ou son représentant à signer les conventions de refacturation pour services rendus respectifs et les éventuels avenants à venir entre la Commune de Meung-sur-Loire et le C.C.A.S.

Délibération n°2025-015 : Vote des taux des taxes directes locales.

Madame Caro passe la parole à Monsieur Migeon qui explique :

Madame le Maire présente à l'Assemblée l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Conformément aux articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du Code Général des Impôts, l'Assemblée est appelée à se prononcer sur la fixation des taux d'imposition des taxes directes locales, et sur la fixation du taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale, applicables pour l'année 2025, qui se décomposent comme suit :

- Taxe foncière bâtie : 43,90 %
- Taxe foncière non bâtie : 48,45 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 14,12 %

Madame Caro indique que les taux n'ont pas été augmentés depuis 2011 et que la situation reste maîtrisée, grâce au travail efficace des services. Une réflexion est en cours pour affiner l'augmentation de la taxation des commerces vacants.

Conformément aux articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du Code Général des Impôts, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide de maintenir le taux d'imposition des taxes directes locales et le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale, applicables pour l'année 2025, comme suit :
 - Taxe foncière bâtie : 43,90 %
 - Taxe foncière non bâtie : 48,45 %
 - Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 14,12 %

- autorise Madame le Maire à :
 - notifier cette décision aux services préfectoraux et à transmettre l'état 1259 complété à la Direction Départementale des Finances Publiques, accompagné de la présente délibération,
 - effectuer les démarches afférentes et les modifications qui s'avèreraient nécessaires à la mise en œuvre de cette décision, à charge pour elle d'en rendre compte en séance,
 - signer tous actes aux effets ci-dessus.

Délibération n°2025-016 : Budget principal : reprise anticipée des résultats de l'exercice 2024.

Madame Caro poursuit :

Les résultats constatés à la clôture de l'exercice 2024 font apparaître :

- un solde d'exécution (déficit) de la section d'investissement de 3 292 848.99 €
- un solde d'exécution (excédent) de la section de fonctionnement de 4 566 096.65 €

Par ailleurs, l'exécution du budget 2024 laisse apparaître des restes à réaliser :

- section d'investissement :

- en dépenses, pour un montant de : 323 506.32 €
- en recettes, pour un montant de : 2 457 306.57 €

Il y a donc un besoin sur la section d'investissement de 1 159 048.74 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de reporter dans le cadre du budget 2025, au compte 002 (Excédent de fonctionnement reporté) la somme de 3 407 047.91 €, au 001 (déficit de la section d'investissement reporté) la somme de 3 292 848.99 € et au 1068 (besoin sur la section d'investissement) la somme de 1 159 048.74 €.

Délibération n°2025-017 : Budget du Service de l'Eau : reprise anticipée des résultats de l'exercice 2024.

Madame Caro poursuit :

La clôture de l'exercice 2024 fait apparaître :

- un solde d'exécution (excédent) de la section d'investissement de : 179 296.99 €
- un résultat (excédent) de la section de fonctionnement de : 219 262.55 €

Par ailleurs, l'exécution du budget 2024 laisse apparaître des restes à réaliser :

- section d'investissement :

- en dépenses, pour un montant de : 33 744.60 €
- en recettes, pour un montant de : 89 285.00 €

Il n'y a donc pas de besoin pour la section d'investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de reporter dans le cadre du budget 2025, au compte 002 (Excédent de fonctionnement reporté) la somme de 219 262.55 € et au compte 001 (Excédent de la section d'investissement reporté) la somme de 179 296.99 €.

Délibération n°2025-018 : Budget de la Z.A.C. des Tertres : reprise anticipée des résultats de l'exercice 2024.

Madame Caro poursuit :

Les résultats constatés à la clôture de l'exercice 2024 font apparaître :

- un solde d'exécution (déficit) de la section d'investissement de : 1 201 003.39 €
- un solde d'exécution (excédent) de la section de fonctionnement de : 493 664.98 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de reporter dans le cadre du budget 2025, au compte 002 (Excédent de fonctionnement reporté) la somme de 493 664.98 € et au compte 001 (déficit de la section d'investissement reporté) la somme de 1 201 003.39 €.

Délibération n°2025-019 : Vote du Budget primitif 2025 - Budget principal.

Il est procédé à la lecture des différents comptes budgétaires, puis à l'examen détaillé du Budget Primitif principal de la Commune pour l'exercice 2025, qui inclut la reprise anticipée des résultats constatés à la clôture de l'exercice 2024.

Il est rappelé que la M 57 donne la possibilité à l'exécutif de définir une politique de fongibilité des crédits c'est-à-dire de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Madame Caro souligne une vigilance particulière sur les chapitres 011 (charges à caractère général) et 012 (charges de personnel).

Dépenses de fonctionnement

011 – Charges à caractère général : Une diminution de 8,33 % est constatée, notamment en raison d'une baisse des coûts liée à l'énergie, bien que certains ajustements restent nécessaires. Une approche prudente a été adoptée, avec des prévisions basées sur les estimations nationales.

Un travail important est mené sur la réduction des dépenses en produits d'entretien, avec un retour progressif aux niveaux d'avant la crise COVID, grâce aux efforts des services techniques.

L'entretien de la voirie est largement réalisé en régie.

Toutefois, une hausse des assurances pèse sur le budget.

Enfin, la participation au SADSI a généré une double dépense en 2024, ce qui ne sera plus le cas en 2025.

012 – Charges de personnel : Une quasi-stagnation est observée avec une évolution limitée à + 0,28 %. Le poste de Directeur des Services Techniques (DST) et de chargé d'opérations n'est comptabilisé que pour six mois.

De plus, un poste de Police Municipale reste vacant sans nécessité de remplacement immédiat. La maîtrise des dépenses de personnel reste une priorité.

65 – Autres charges de gestion courante : En 2024, un rattrapage du reversement de fiscalité a été réalisé. Le budget 2025 retrouve donc un niveau normal.

66 – Charges financières : Une diminution est enregistrée, liée à la poursuite du désendettement de la collectivité.

023 – Virement à la section d'investissement : Une augmentation marquée, correspondant aux économies réalisées sur la section de fonctionnement, reversées à l'investissement. Cette ligne d'équilibre permet de garantir un budget soutenant les projets structurants.

Recettes de fonctionnement

Le budget est présenté à l'équilibre, avec une augmentation des recettes :

013 – Remboursements d'assurance et prestations sociales : Inclut notamment les remboursements liés aux arrêts maladie.

70 – Produits des services : Inclut notamment la restauration scolaire et les autres services municipaux.

73 et 731 – Fiscalité locale : L'augmentation des bases fiscales se poursuit, avec une progression de 3,9 % en 2024 et une prévision de +1,7 % en 2025.

74 – Dotations et participations : Progression de 12,8 %, impactant favorablement les recettes de fonctionnement.

75 – Autres produits de gestion courante : Aucune dépense exceptionnelle liée à des sinistres majeurs n'a été enregistrée pour l'instant.

Dépenses d'investissement :

16 – Désendettement : Poursuite du remboursement de la dette.

041 – Avances aux marchés publics : Paiements aux fournisseurs pour la réalisation des travaux en cours.

Opérations d'investissement :

- Acquisition de matériel : Remplacement d'équipements anciens pour la cantine (four et chambre froide).
- Voirie : Travaux prévus sur les rues Saint-Denis, du Filoir et la route de la Nivelle. Les trottoirs seront refaits, sans modification de leur largeur.
- École des Potières : Lancement des travaux pour un montant estimé à 1 million d'euros en 2025, avec un agrandissement de l'espace de restauration, la création d'une salle périscolaire et d'un espace dédié au RASED.
- Parc départemental : Investissements en cours pour son aménagement.
- Padel et terrain de pétanque : Développement d'un espace intergénérationnel.
- Démolition du stand de tir : Études de sol approfondies en raison de la présence des Mauves sous le bâtiment. Une réflexion est en cours pour un partenariat avec un bailleur social.

- Gymnase Alain Esteve : Lancement d'études pour évaluer l'état des lieux et les besoins des associations. Le gymnase accueillant quotidiennement environ 2 000 personnes.

Recettes d'investissement :

Subventions (chapitre 13) : Notifications des aides attendues.

024 : Vente du poste de police et, potentiellement, les anciens locaux de la banque alimentaire.

Enfin, Madame Caro rappelle l'importance du FCTVA, dont l'évolution incertaine a soulevé des inquiétudes dans le contexte budgétaire actuel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, adopte le Budget primitif principal de la Commune pour l'exercice 2025, ainsi qu'il a été expliqué en séance et dont les différentes composantes figurent dans le document annexé à la présente délibération :

Fonctionnement : dépenses / recettes : 14 201 948.91 €

Investissement : dépenses / recettes : 10 512 774.57 €

Conformément à l'article L 2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'état des indemnités des élus au titre de l'année 2024 est annexé au budget.

Délibération n°2025-020 : Vote du Budget primitif 2025 - Budget du Service de l'Eau.

Il est procédé à la lecture des différents comptes budgétaires, puis à l'examen détaillé du Budget Primitif du Service de l'Eau pour l'exercice 2025, qui inclut la reprise anticipée des résultats constatés à la clôture de l'exercice 2024.

Madame Caro rappelle les chiffres :

Dépenses de Fonctionnement :

Chapitre 011 (Charges à caractère général) : Ligne stable, mais diminution des dépenses d'entretien grâce à la mise en place d'un marché à bons de commande pour des interventions urgentes avec des prix bloqués. Certaines réparations ont été transférées en investissement.

Paramétrage du centre éditique (6156) : Ajustement effectué en 2025.

Redevances (6371 et 6378) : Prélèvements de l'Agence de l'eau qui ponctionne une partie des recettes. Il est nécessaire de prendre en compte les nouvelles modalités de taxation appliquées par l'Agence de l'eau. Le réseau étant vétuste, les investissements à prévoir restent conséquents.

Chapitre 012 (Charges de personnel) : Augmentation de 3 % des cotisations CNRACL.
Augmentation du virement à la section d'investissement.

Chapitre 66 (Charges financières) : Emprunt réalisé en 2024 en milieu d'année, avec un impact plus marqué en 2025, année pleine.

Recettes de fonctionnement

Chapitre 70 (Vente d'eau aux abonnés) : Suivi attentif de cette ligne en raison de l'augmentation des tarifs avec la mise en place d'une tarification progressive par tranche.

Recettes liées aux travaux de branchement des compteurs, notamment sur la ZAC des Tertres.

Dépenses d'investissement

Chapitre 10 (Emprunts et dettes assimilées) : Nouvel emprunt de 2024, cette fois sur l'année complète, contrairement à 2024 où l'impact n'a concerné qu'une demi-année.

Chapitre 23 (Immobilisations en cours) : Travaux de décolmatage du forage des Sablons pour améliorer la qualité de l'eau, ainsi que la rénovation des réseaux AEP (alimentation en eau potable) des rues Saint-Denis et du Filoir.

Recettes d'investissement

- Subventions : Notifications reçues

Une vigilance particulière est maintenue sur le budget de l'eau, qui dispose de peu de marges de manœuvre, à moins d'une nouvelle augmentation des tarifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, adopte le Budget primitif du Service de l'Eau pour l'exercice 2025, ainsi qu'il a été expliqué en séance et dont les différentes composantes figurent dans le document annexé à la présente délibération :

Section d'exploitation : dépenses / recettes : 781 462.55 €

Section d'investissement : dépenses / recettes : 642 734.54 €

Délibération n°2025-021 : Vote du Budget primitif 2025 - Budget de la Z.A.C. des Tertres.

Il est procédé à la lecture des différents comptes budgétaires, puis à l'examen détaillé du Budget Primitif de la Z.A.C. des Tertres pour l'exercice 2025, qui inclut la reprise anticipée des résultats constatés à la clôture de l'exercice 2024.

Madame Caro rappelle que le budget de la Z.A.C. des Tertres est un budget de stock.

Les travaux en cours gonflent les stocks mais lorsqu'il y a des ventes de terrain, ce stock diminue. Moins de ventes de terrains observées pour le moment.

L'objectif est de clôturer le budget de la Z.A.C. d'ici 2034, en espérant la vente de l'ensemble des terrains.

Madame Caro effectue un rappel des chiffres :

- Chapitre 011 : Travaux d'aménagement et de viabilisation, notamment pour la parcelle destinée à l'action enfance.
- Chapitre 70 : Recettes attendues issues des ventes de terrains, avec l'espoir de concrétiser la transaction pour l'action enfance ainsi que la vente de 10 autres terrains.
- Les échanges avec les agences immobilières montrent un léger frémissement du marché, laissant espérer une amélioration prochaine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, adopte le Budget primitif de la Z.A.C. des Tertres pour l'exercice 2025, ainsi qu'il a été expliqué en séance et dont les différentes composantes figurent dans le document annexé à la présente délibération :

Fonctionnement : dépenses / recettes : 7 279 831.72 €

Investissement : dépenses / recettes : 6 527 211.72 €

Délibération n°2025-022 : Renouvellement de la ligne de trésorerie sur le budget de la Z.A.C. des Tertres.

Madame Caro poursuit :

Afin de permettre la poursuite de la commercialisation de la dernière tranche des terrains de la Z.A.C. des Tertres et compte tenu du rythme de vente limité, il est demandé à l'Assemblée de donner délégation à Madame le Maire pour mener une consultation auprès de divers organismes bancaires (jusqu'au stade final du choix) en vue d'étudier, si besoin, le recours à une ligne de crédit de trésorerie pour l'année à venir.

L'enveloppe maximale est évaluée à 1,5 millions d'euros.

Il est donc proposé à l'Assemblée de donner délégation générale à Madame le Maire pour poursuivre et finaliser la recherche de financements dans les limites sus-indiquées, à charge pour elle d'en rendre compte en séance.

Madame Caro indique que sur les 79 terrains mis en vente dans les tranches 3 et 4, seuls trois ont trouvé preneur à ce jour. Si le projet Action Enfance aboutit, il pourrait permettre la vente d'une quinzaine de lots supplémentaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- donne délégation générale à Madame le Maire pour :
 - mener une consultation auprès de divers organismes bancaires (jusqu'au stade final du choix) en vue d'étudier, si besoin, le recours à une ligne de crédit de trésorerie pour les années à venir, dans le cadre de la poursuite de la commercialisation des terrains de la dernière tranche de la Z.A.C., dans la limite de 1,5 millions d'euros ;
 - poursuivre et finaliser la recherche de financements.
- autorise Madame le Maire à :
 - effectuer toutes les formalités afférentes et les modifications qui s'avèreraient nécessaires à la mise en œuvre de cette décision, à charge pour elle d'en rendre compte en séance ;
 - signer tous actes aux effets ci-dessus.

Délibération n°2025-023 : Programme d'investissement : mise en place et clôture d'autorisations de programme/crédits de paiement.

Madame Caro poursuit :

Il est proposé à l'Assemblée de clôturer les autorisations de programme/crédits de paiement (AP/CP) concernant les travaux de la rue Aristide Briand, de la place du Maupas, ainsi que la restauration de la Porte d'Amont, comme suit :

Clôture :

- Rue Aristide Briand

AP (en € TTC)	Durée	CP (en € TTC)		
		2022	2023	2024
1 336 758.83	3 ans	16 020.00	1 076 327.20	244 411.63

- **Place du Maupas**

AP (en € TTC)	Durée	CP (en € TTC)			
		2022	2023	2024	2025
1 436 812.93	4 ans	26 865.06	1 180 078.86	163 059.01	66 810.00

- **Restauration de la Porte d'Amont**

AP (en € TTC)	Durée	CP (en € TTC)			
		2022	2023	2024	2025
1 137 779.36	4 ans	39 278.77	648 727.05	422 173.54	27 600.00

Par ailleurs, il est demandé à l'Assemblée de mettre en place une AP/CP pour les travaux de l'école des Potières, conformément, conformément à l'article L 2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En effet, ce projet ayant vocation à s'échelonner sur deux exercices, la procédure d'AP/CP va permettre de voter par anticipation et de répartir des crédits de paiement sur 2025 et sur 2026.

Il est proposé le dispositif comptable suivant :

Mise en place :

- **Ecole des Potières**

AP (en € TTC)	Durée	CP (en € TTC)	
		Prévision 2025	Prévision 2026
2 072 300.00	2 ans	1 022 718.20	1 049 581.80

Il est à noter que ces montants pourront être révisés à tout moment par délibération du Conseil Municipal.

En fin d'année, l'autorisation de programme qui fixe le montant global prévisionnel de la dépense, pourra être ajustée en fonction des crédits réellement mandatés dans l'année et des résultats de la consultation à venir.

En fin d'opération, une nouvelle délibération devra être prise pour clôturer l'autorisation de programme pour l'école des Potières.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide de clôturer les autorisations de programme/crédits de paiement (AP/CP) concernant les travaux de la rue Aristide Briand, de la Place du Maupas et de la restauration de la Porte d'Amont, telles que décrites ci-dessus ;
- approuve l'autorisation de programme/crédits de paiement (AP/CP) concernant les travaux de l'école des Potières sur les exercices 2025 à 2026, telle que décrite ci-dessus ;
- décide que conformément à la réglementation en vigueur, la modification, l'annulation ou la clôture de l'autorisation de programme concernant les travaux de l'école des Potières, fera l'objet d'une délibération distincte du Conseil Municipal ;
- donne délégation à Madame le Maire pour effectuer toutes les formalités et les modifications qui s'avèreraient nécessaires à la mise en œuvre de cette décision, à charge pour elle d'en rendre compte en séance ;
- autorise Madame le Maire à signer tous actes aux effets ci-dessus.

Délibération n°2025-024 : Demande de subvention au titre du FIPD 2025 concernant l'acquisition d'un équipement de protection au profit de la Police Municipale.

Madame Caro passe la parole à Monsieur Migeon qui indique :

Il est demandé à l'Assemblée d'autoriser Madame le Maire à solliciter une subvention aussi élevée que possible au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance 2025 auprès de la Préfecture du Loiret, pour le projet suivant :

- équipement de la Police Municipale pour l'achat d'un gilet pare-balles pour un montant estimé à 542,23 € H.T.

Plan de financement

Dépenses	Montant H.T.	Recettes	Montant H.T.
Equipelement gilet pare-balles	542,23 €	FIPD 2025	250,00 €
		Autofinancement	292,23 €
TOTAL	542,23 €	TOTAL	542,23 €

Il est demandé à l'Assemblée :

- d'adopter le projet décrit ci-dessus ainsi que son plan de financement ;
- de donner délégation à Madame le Maire pour constituer en temps voulu le dossier afférent accompagné de son plan de financement et effectuer toutes les formalités nécessaires à cette demande ;
- d'autoriser Madame le Maire à signer tout document afférent à la mise en œuvre de cette décision et à effectuer les modifications administratives nécessaires.

Monsieur Simonnet estime que les gilets pare-balles sont relativement abordables.

Madame Caro relève toutefois que leur durée de vie est limitée (5 à 10 ans).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- d'adopter le projet décrit ci-dessus, ainsi que son plan de financement ;
- de donner délégation à Madame le Maire :
 - pour solliciter une subvention aussi élevée que possible au titre du FIPD 2025 (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance) pour le projet décrit ci-dessus ;
 - pour constituer en temps voulu le dossier afférent accompagné de son plan de financement ;
 - pour effectuer toutes les formalités inhérentes et les modifications administratives qui s'avèreraient nécessaires pour la mise en œuvre de cette décision, à charge pour elle d'en rendre compte en séance ;
- d'autoriser Madame le Maire à signer tous actes aux effets ci-dessus.

Délibération n°2025-025 : Demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales concernant la mise en place d'actions d'aide à la parentalité.

Madame Caro passe la parole à Madame Beaupuis qui explique :

Il est demandé à l'Assemblée d'autoriser Madame le Maire à solliciter une subvention aussi élevée que possible auprès de la Caisse d'allocations Familiales au titre de l'appel à projets 2025 (Réseau d'écoute d'appui et d'accompagnement des parents), afin de mettre en place des actions d'aide à la parentalité (conférences, ateliers ou groupe de paroles).

Le coût de ce projet est estimé à 1 970 € H.T.

Plan de financement

Dépenses	Montant H.T.	Recettes	Montant H.T.
Atelier parents Stop VEO	350,00 €	CAF (Réaap 2025)	1 576,00 €
Conférence Stop VEO	800,00 €		
4 ateliers Sylvie Aubertin	520,00 €	Autofinancement	394,00 €
Conférence Sylvie Aubertin	300,00 €		
TOTAL	1 970,00 €	TOTAL	1970,00 €

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'adopter le projet décrit ci-dessus ainsi que son plan de financement ;
- de donner délégation à Madame le Maire pour constituer en temps voulu le dossier afférent accompagné de son plan de financement et effectuer toutes les formalités nécessaires à cette demande ;
- d'autoriser Madame le Maire à signer tout document afférent à la mise en œuvre de cette décision et à effectuer les modifications administratives nécessaires.

Madame Caro met en avant l'importance de l'accompagnement à la parentalité, un sujet essentiel et apprécié des familles, qui peuvent parfois se sentir démunies. De plus, la Caisse d'Allocations Familiales répond présente pour le financement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- d'adopter le projet décrit ci-dessus, ainsi que son plan de financement ;
- de donner délégation à Madame le Maire :
 - pour solliciter une subvention aussi élevée que possible auprès de la Caisse d'Allocations Familiales au titre de l'appel à projets 2025 (Réseau d'écoute d'appui et d'accompagnement des parents), afin de mettre en place des actions d'aide à la parentalité (conférences, ateliers ou groupe de paroles) ;
 - pour constituer en temps voulu le dossier afférent accompagné de son plan de financement ;
 - pour effectuer toutes les formalités inhérentes et les modifications administratives qui s'avèreraient nécessaires pour la mise en œuvre de cette décision, à charge pour elle d'en rendre compte en séance ;
- d'autoriser Madame le Maire à signer tous actes aux effets ci-dessus.

Délibération n°2025-026 Engagement EGAlim dans le cadre du dispositif « cantine à 1 € ».

Madame Caro passe la parole à Monsieur Despérelle qui explique :

L'État a instauré une aide financière afin d'alléger le poids des dépenses d'alimentation pour les familles défavorisées et d'améliorer la qualité des repas servis aux enfants, et de soutenir la mise en place par les collectivités d'une tarification sociale de la restauration scolaire.

La commune de Meung-sur-Loire s'est engagée dans ce dispositif dès la rentrée scolaire de septembre 2022. L'aide s'élevait alors à 3 € par repas facturé au tarif maximal d'1 €.

Une nouvelle aide « bonus EGAlim » vient renforcer l'aide de l'Etat de 1 € supplémentaire soit 4 € par repas. Pour bénéficier de cette bonification, il convient de signer une nouvelle convention triennale et l'avenant EGAlim pour une mise en place à compter du 27 janvier 2025.

Il est donc proposé à l'Assemblée de poursuivre cette mesure sociale et d'autoriser Madame le Maire à candidater à l'engagement EGAlim dans le cadre de ce dispositif « cantine à 1 € », et à signer tous actes afférents à la mise en œuvre de cette décision.

Monsieur Despérelle indique que la loi Egalim a un impact significatif sur la restauration scolaire. La collectivité s'engage pleinement à respecter ses objectifs en favorisant les produits bio et les circuits courts, en réduisant le gaspillage, en diversifiant les sources de protéines, en supprimant progressivement le plastique et en sensibilisant les enfants à une alimentation responsable. La restauration scolaire à Meung-sur-Loire est de grande qualité, grâce à l'implication remarquable des agents. La mise en place de ces mesures représente un véritable engagement pour les élus et un défi quotidien pour le chef de cuisine. Enfin, la collectivité veille à maintenir un dispositif de soutien aux familles les plus en difficulté.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- autorise Madame le Maire à renouveler le dispositif « cantine à 1 € » auprès de l'Agence de Services et de Paiement (ASP) et à candidater à l'engagement EGAlim (bonus EGAlim) qui vient renforcer l'aide de l'Etat de 1 € supplémentaire par repas soit 4 € par repas, à compter du 27 janvier 2025 ;
- autorise Madame le Maire à signer en temps voulu une nouvelle convention triennale et l'avenant EGAlim avec l'Agence de Services et de Paiement (ASP) ;
- donne délégation à Madame le Maire pour effectuer les démarches afférentes et les modifications qui s'avèreraient nécessaires à la mise en œuvre de cette décision, à charge pour elle d'en rendre compte en séance,
- autorise Madame le Maire à signer tous documents relatifs à cette mise en place.

Délibération n°2025-027 : Acquisition à titre d'échange des parcelles AD 308 et AD 321 au profit de la Commune et cession à titre d'échange de la parcelle AD 337 au profit de Valloire Habitat, situées aux Papecets.

Madame Caro passe la parole à Monsieur Rabier qui indique :

Il est demandé à l'Assemblée de compléter la délibération du 24 juin 2024 concernant l'échange de parcelles avec la Société Valloire Habitat dans le quartier des Papecets.

La Société Valloire Habitat cède à titre d'échange au profit de la Commune de Meung-sur-Loire les parcelles AD 308 et AD 321 d'une superficie de 26 m² et de 239 m², estimées à l'euro symbolique (parcelle AD 321 non comprise dans la délibération précédente).

En contrepartie, la Commune de Meung-sur-Loire cède à titre d'échange au profit de Valloire Habitat la parcelle cadastrée AD 337, d'une superficie de 4 m², estimée à l'euro symbolique.

Cet échange doit avoir lieu sans soulte de part et d'autre.

L'Assemblée est appelée à en délibérer et à autoriser Madame le Maire à signer tous actes afférents et notamment l'acte notarié à venir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide de modifier la délibération du 24 juin 2024 concernant l'échange de parcelles avec la Société dénommée Valloire Habitat, situées dans le quartier des Papecets, comme suit :
 - La Société Valloire Habitat cède à titre d'échange au profit de la Commune de Meung-sur-Loire les parcelles AD 308 et AD 321 d'une superficie de 26 m² et de 239 m².
 - En contrepartie, la Commune de Meung-sur-Loire cède à titre d'échange au profit de Valloire Habitat la parcelle cadastrée AD 337, d'une superficie de 4 m².
 - effectuer toutes les formalités et les modifications qui s'avèreraient nécessaires à la mise en œuvre de cette décision, à charge pour elle d'en rendre compte en séance,
- dit que cet échange doit avoir lieu sans soulte de part et d'autre.
- autorise Madame le Maire à signer en temps voulu l'acte notarié, ainsi que tous actes aux effets ci-dessus.

Délibération n°2025-028 : Désaffectation et déclassement du domaine public de la parcelle cadastrée AD 337.

Monsieur Rabier poursuit :

Dans le prolongement de l'échange entre la Commune de Meung-sur-Loire et Valloire Habitat, il est demandé à l'Assemblée de procéder à la désaffectation du domaine public de la parcelle AD 337 d'une superficie de 4 m², située dans le quartier des Papecets, correspondant actuellement à une partie du jardin de la société VALLOIRE HABITAT, propriétaire de la parcelle contiguë cadastrée section AD numéro 205.

Il convient également de procéder au déclassement de ladite parcelle du domaine public communal afin de la classer dans le domaine privé de la commune pour procéder à l'échange définitif au profit de Valloire Habitat, et d'autoriser Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision et à signer tous actes aux effets ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- constate que la parcelle n'est actuellement pas à l'usage du public ou d'un service public et prononce en conséquence la désaffectation du domaine public communal de la parcelle cadastrée AD 337, d'une superficie de 4 m², située dans le quartier des Papecets,

- déclassé la parcelle AD 337 du domaine public communal afin de la classer dans le domaine privé de la Commune de Meung-sur-Loire,
- autorise Madame le Maire à effectuer les démarches afférentes et les modifications qui s'avèreraient nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération, à charge pour elle d'en rendre compte en séance,
- autorise Madame le Maire à signer tous actes aux effets ci-dessus.

La présente délibération sera exécutoire à compter de sa transmission à Madame la Préfète et de l'accomplissement des formalités de publication.

Délibération n°2025-029 : Personnel communal : modification du tableau des effectifs.

Madame Caro poursuit :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le tableau des effectifs existants ;

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

Il appartient donc à l'organe délibérant de la collectivité de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial ;

Considérant le tableau des emplois ;

Il est demandé à l'Assemblée d'autoriser Madame le Maire à modifier le tableau des effectifs compte tenu des mouvements de personnels intervenus depuis la précédente séance, comme suit :

Créations d'emplois :

- 1 emploi au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à 35/35^{ème}, aux fonctions d'agent d'entretien aux espaces verts (modification grade de recrutement).
- 1 emploi au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à 35/35^{ème}, aux fonctions d'agent polyvalent au CTM, (mutation).

Il est proposé à l'Assemblée de donner délégation à Madame le Maire pour effectuer toutes les formalités et les modifications qui s'avèreraient nécessaires à la mise en œuvre de cette décision, à charge pour elle d'en rendre compte en séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- de créer les emplois tels que proposés ci-dessus,
- d'adopter la modification du tableau des effectifs, comme suit :

Grade	Cat.	Motif	Existants (ETP)	A supprimer (ETP)	A créer (ETP)	Nb de postes pourvus (ETP)
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	Modification grade de recrutement + mutation	12.14	0	2	14.14

- de donner délégation à Madame le Maire pour effectuer les démarches afférentes et les modifications qui s'avèreraient nécessaires à la mise en œuvre de cette décision, à charge pour elle d'en rendre compte en séance.

Questions et communications diverses

Le 25 mars 2025 à 11h45 : Déjeuner du partage à l'école Jehan de Meung et le 29 avril avec l'école des Papecets

Les 7 et 8 avril 2025 : Voyage à Bruxelles avec le Conseil Municipal des Enfants de Meung-sur-Loire et de Patay

Du 19 au 21 avril 2025 de 10h00 à 18h00 : Pâques au Château

Le 22 avril 2025 à 19h00 : Présentation des travaux de la rue du Filoir et de la rue Saint-Denis

Le 5 mai 2025 à 19h00 : Pot de remerciement des annonceurs du nouveau véhicule

Le 8 mai 2025 à 10h00 : Pose d'une plaque en mémoire de Messieurs MACÉ et LOISEAU aux Papecets, 10h30 : Collégiale, à 11h15 : Cimetière, à 11h30 : Mairie

Le 12 mai 2025 à 18h30 : Commission des Finances

Le 19 mai 2025 à 20h30 : Conseil Municipal

Madame le Maire fait le point sur les travaux en cours ou réalisés :

Voiries, AEP :

- **Rue du Filoir, rue Saint Denis**
 - Avant-Projet Définitif terminé.
 - Lancement de la consultation des entreprises mercredi 26/03/25 pour un retour mercredi 30/04/25 à 12h00.
 - Réunion publique le mardi 22 avril 2025 à 19h00 en salle du Conseil Municipal.
 - Les travaux devraient débuter mi-juin et se terminer en décembre.
- **Réhabilitation Château d'eau des Sablons :**
 - Passage de la caméra le 20/03/25 pour une dernière vérification du chemisage.
 - Essais de pompage très satisfaisant.
 - Fin des travaux prévue pour fin avril, permettront de mieux distribuer l'eau sur le réseau tout en garantissant une meilleure qualité de l'eau.

Bâtiments :

- **Groupe scolaire des Potières**
 - Géothermie : premier forage test réalisé et concluant. Le deuxième forage sera réalisé à l'arrière du groupe scolaire (coté maternelle) durant les congés scolaires du printemps.
 - Avant-Projet Définitif terminé,
 - Lancement de la consultation des entreprises fin mars pour un retour mercredi 30/04/25 à 12h00.
 - Début des travaux : Juillet 2025.
 - Durée des travaux : 12 mois.

Approuvé en séance de Conseil Municipal du 19 mai 2025

Le Maire,



Aurore CARO



Le Secrétaire de séance,



Pierre BREYSSE